



Résumé analytique

Au cours des deux dernières décennies, grâce aux accords commerciaux multilatéraux et régionaux ainsi qu'à des actions entreprises unilatéralement, les tarifs appliqués dans la région Asie-Pacifique ont été réduits de moitié. En même temps, le nombre de mesures non tarifaires, notamment mesures sanitaires et phytosanitaires et obstacles techniques au commerce, a augmenté de manière significative. Les mesures non tarifaires sont souvent mises au service d'objectifs de politique publique importants et légitimes mais on estime leur coût pour le commerce à plus du double de celui des tarifs douaniers ordinaires. Le coût économique des mesures sanitaires et phytosanitaires et des obstacles techniques au commerce représenterait plus de 1,6 % du produit intérieur brut mondial, soit 1,400 milliards de dollars. Ces mesures sont donc devenues une préoccupation majeure autant pour les opérateurs commerciaux que pour les responsables des politiques commerciales dont le souci est de veiller à ce que le commerce continue de soutenir le développement durable.

« Le coût commercial des mesures non tarifaires est plus du double de celui des tarifs douaniers ordinaires. »

Le Rapport 2019 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique présente un aperçu des tendances et de l'évolution des mesures non tarifaires dans cette région. Il étudie les rapports entre les mesures non tarifaires et les objectifs de développement durable puis examine l'impact de ces mesures sur le commerce et l'investissement, mettant en évidence les difficultés que créent ces mesures et autres obstacles procéduraux pour le secteur privé. Il évoque l'importance de la mise en conformité des mesures non tarifaires avec les normes internationales comme moyen de réduire le coût commercial de ces mesures, ainsi que des recommandations de politique générale et bonnes pratiques visant à rendre compatibles les mesures non tarifaires avec le développement durable.

« Les mesures non tarifaires ne sont pas en soi bonnes ou mauvaises : elles contribuent à l'accroissement des coûts commerciaux mais elles peuvent aussi constituer des instruments très utiles pour atteindre les objectifs de développement durable, voire promouvoir les échanges. »

Les mesures non tarifaires sont des mesures politiques qui se distinguent des tarifs douaniers ordinaires et sont susceptibles d'avoir un impact économique sur le commerce international de marchandises, sur les quantités des marchandises échangées ou bien sur les prix ou encore les deux. La panoplie des mesures non tarifaires se caractérise par la diversité. Tandis que les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce constituent la majeure partie de ces mesures, elles englobent d'autres aspects tels que l'octroi de licences, les subventions, les restrictions à la distribution, les contingents, les interdictions, les droits d'accise, etc. Les mesures non tarifaires, en tant que moyens d'action, ne sont en soi ni bonnes ni mauvaises. Elles sont souvent mises au service d'objectifs importants, tels que la protection de la santé humaine, animale et végétale ou

environnementale, et peuvent donc contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'absence de mesures non tarifaires techniques essentielles ou une mise en œuvre imparfaite peut avoir des conséquences nuisibles graves (propagation de maladies comme la fièvre porcine africaine dans certaines parties de la région, par exemple). Les mesures non tarifaires techniques peuvent aussi stimuler la demande et les échanges dans certaines conditions. En même temps, une caractéristique non négligeable de ces mesures est qu'elles entraînent généralement des coûts pour les producteurs et les opérateurs commerciaux, ce qui peut avoir pour conséquence de freiner les échanges internationaux. Par ailleurs, elles sont en général plus complexes, moins transparentes et plus difficiles à surveiller que les tarifs douaniers et sont parfois utilisées par les gouvernements dans un but protectionniste, les transformant ainsi en obstacles non tarifaires.

« En 2018, en Asie et dans le Pacifique, le nombre des nouvelles mesures non tarifaires techniques notifiées à l'OMC s'est élevé à 1360, soit une augmentation de 15 % sur une période de 12 mois. »

Chaque produit importé en Asie et dans le Pacifique est soumis en moyenne à 2,5 mesures non tarifaires et 57 % des importations sont affectées par au moins une de ces mesures. En 2018, le nombre des mesures sanitaires et phytosanitaires et obstacles techniques au commerce nouveaux et actualisés dans le monde et notifiés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a atteint 3 466, soit un accroissement de 16 % par rapport à l'année précédente. En Asie et dans le Pacifique, le nombre des nouvelles mesures est passé à 1 360, soit 15 % de plus sur une période de 12 mois. Par comparaison, 10 années plus tôt, en 2007, 1 875 mesures sanitaires et phytosanitaires et obstacles non tarifaires avaient été introduits dans le monde, dont 522 en Asie et dans le Pacifique. On s'accorde à reconnaître que cet accroissement est dû aux efforts des pays en développement pour améliorer leur situation sur les plans technique, sanitaire et phytosanitaire et réglementaire ; à l'inverse, les notifications annuelles des pays développés à l'OMC sont demeurées relativement constantes au fil des années.

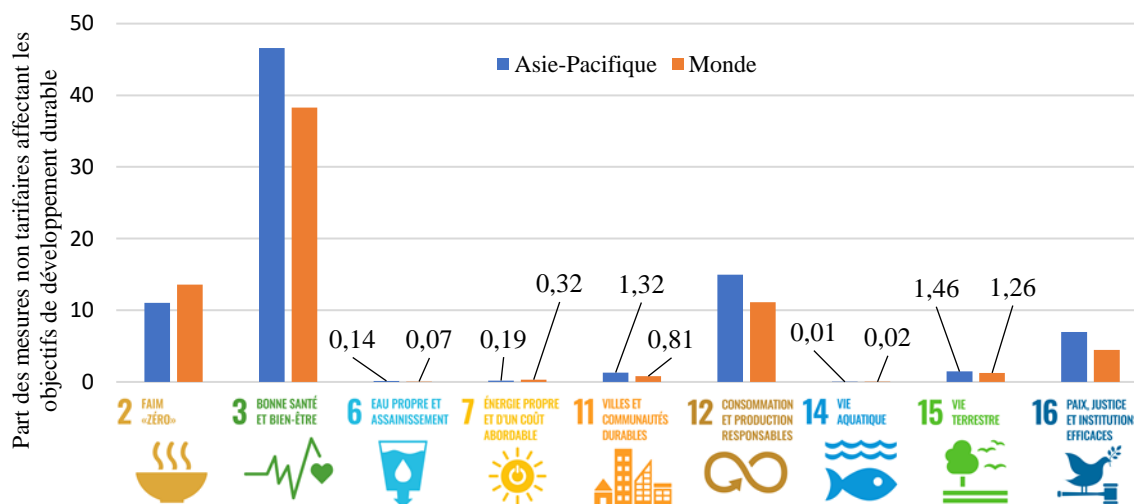
« Les mesures non tarifaires ont des effets directs et indirects multiples sur le développement durable. »

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qualifie le commerce international de moteur de la croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté et le considère comme un facteur important dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le commerce est étroitement lié aux objectifs se rapportant à la santé et à la sécurité, à l'environnement et au climat, à la sécurité publique et à la paix. Ainsi, de manière générale, les mesures non tarifaires peuvent contribuer directement au développement durable en tant que moyens d'action ou l'affecter indirectement par leur impact sur le commerce et l'investissement.

« Près de la moitié des mesures non tarifaires en Asie et dans le Pacifique concernent directement les objectifs de développement durable. »

L'analyse que l'on trouve dans le présent rapport montre que près de la moitié des mesures non tarifaires en Asie et dans le Pacifique concernent directement les objectifs de développement durable. La majeure partie des mesures affectant les objectifs de développement durable dans cette région et dans le monde concernent directement l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être) (voir figure ci-après). Ces mesures particulières portent sur la réglementation des médicaments, la sécurité alimentaire, les règlements techniques relatifs à la sécurité des véhicules, la réglementation du commerce et le conditionnement des alcools et des produits du tabac. Les mesures non tarifaires imposées à la suite d'accords internationaux (comme le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone) et concernant l'objectif 12 (Consommation et production durables) occupent également une place prépondérante, d'où la nécessité de coopérer au plan international pour atteindre les objectifs de développement durable.

Répartition des mesures non tarifaires affectant directement les objectifs de développement durable, par objectif



« Seules 10 % des économies de l'Asie et du Pacifique imposent des mesures non tarifaires sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et sur le commerce illégal des bois. »

Si les autres objectifs sont affectés par un nombre relativement moins grand de mesures non tarifaires, ils n'en sont pas moins importants pour le développement durable. Toutefois, l'analyse montre que certaines cibles des objectifs de développement durable ne sont pas prises en compte par la réglementation commerciale. Ainsi, environ 10 % seulement des économies de l'Asie et du Pacifique imposent au moins une mesure non tarifaire sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et sur le commerce illégal des bois. Les États membres de la région ont donc, semble-t-il, plus de latitude pour intervenir sur ces aspects du développement durable par des mesures commerciales.

« Une réglementation bien intentionnée des mesures non tarifaires portant sur une dimension du développement durable peut, involontairement, nuire gravement aux autres dimensions. »

On s'est rendu compte que beaucoup de mesures non tarifaires n'avaient pas de rapport direct avec les objectifs de développement durable. Cela ne veut pas dire qu'elles ne visent pas des objectifs publics. Ainsi par exemple, si l'on peut établir un rapprochement entre la sécurité des automobiles et la réduction du nombre de morts sur les routes, on ne peut en faire autant en ce qui concerne la sécurité des produits de consommation et des produits commerciaux et les cibles des objectifs de développement durable. Pour prendre un autre exemple, celui de la problématique du genre, les mesures non tarifaires qui visent à contrôler et réduire la consommation d'alcool et de stupéfiants peuvent contribuer à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles (cible 5.2 des objectifs de développement durable). Un grand nombre, sinon la plupart, des mesures non tarifaires affectent un certain nombre d'objectifs de développement durable simultanément. Dans certains cas, une réglementation bien intentionnée des mesures non tarifaires portant sur une dimension du développement durable peut, involontairement, nuire gravement aux autres dimensions. Il est donc recommandé d'effectuer des évaluations d'impact détaillées sur le développement durable au niveau des pays et des secteurs afin d'en déduire des résultats précis pour chaque mesure nouvelle ou en vigueur.

« Les coûts commerciaux moyens des mesures non tarifaires dans la région Asie-Pacifique sont de 15,3 %, soit un pourcentage plus élevé qu'aux États-Unis et dans l'Union européenne. »

Si les mesures non tarifaires sont souvent mises au service d'objectifs légitimes nécessaires, elles ajoutent des coûts au commerce. On estime que le coût combiné moyen de toutes les mesures non tarifaires pour les importations est de 15,3 % en Asie et dans le Pacifique tandis que les tarifs douaniers ne comptent que pour 5,8 %. Dans les secteurs de l'agriculture et de l'automobile, le coût combiné de ces mesures représente jusqu'à 20 % des importations. Tandis que les États-Unis et l'Union européenne ont mis en place un plus grand nombre de mesures non tarifaires, les coûts liés à ces mesures sont plus élevés en Asie et dans le Pacifique, ce qui signifie que l'élaboration ou l'application de ces mesures dans cette région est moins efficace.

« Le fort degré d'éloignement entre les réglementations des économies de l'Asie et du Pacifique constitue un argument décisif en faveur de la coopération dans ce domaine. »

Les coûts commerciaux liés aux mesures non tarifaires augmentent en fonction des écarts existant entre les mesures prises dans les différents pays et affectent de manière disproportionnée les petites et moyennes entreprises et les petits pays à bas revenu. Une analyse des similitudes entre les mesures non tarifaires des différentes économies montre que les réglementations sont peut-être moins harmonisées entre les économies de la région Asie-Pacifique que dans le reste du monde. Le degré d'éloignement moyen le plus faible entre les réglementations à l'intérieur des sous-régions de l'Asie et du Pacifique est observé en Asie du Nord et en Asie centrale et s'explique dans une large mesure par les efforts d'harmonisation entrepris par l'Union économique eurasiatique. Si l'on compare les réglementations relatives aux mesures non tarifaires avec des partenaires commerciaux qui se

trouvent en dehors de la région, on s'aperçoit que les similitudes sont sensiblement moins grandes avec les États-Unis qu'avec l'Union européenne. L'éloignement entre les réglementations s'appliquant aux mesures non tarifaires dont on a constaté les effets directs et positifs sur les objectifs de développement durable est sensiblement plus grand que pour toutes les autres mesures. Toutefois, il faut noter que l'écart entre les réglementations concernant les mesures non tarifaires se rapportant aux objectifs de développement durable à l'intérieur de l'Asie et du Pacifique est nettement plus large que l'écart entre cette même région, l'Union européenne et les États-Unis. Des efforts particuliers seront peut-être nécessaires pour harmoniser les réglementations relatives aux mesures non tarifaires favorables au développement durable dans la région Asie-Pacifique avec celles des principaux partenaires commerciaux situés en dehors de la région.

« Les mesures non tarifaires ont généralement un impact positif sur les investissements directs étrangers mais il convient de procéder à des évaluations d'impact détaillées au cas par cas. »

En agissant sur les importations, les mesures non tarifaires sont susceptibles d'affecter indirectement les investissements directs étrangers entrants. De manière générale, l'analyse montre que l'augmentation d'une seule unité du nombre moyen des mesures non tarifaires appliquées à un produit (par exemple de 2,5 à 3,5 mesures non tarifaires par produit) pourrait faire progresser ce type d'investissement de 12 %. Des analyses d'études de cas confirment que certaines mesures non tarifaires, comme les droits de propriété intellectuelle, les prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux et les obstacles techniques au commerce dans certains secteurs, semblent avoir un impact significatif sur ces investissements. Ceci pourrait se révéler extrêmement pertinent pour les responsables des politiques qui souhaitent attirer des investissements dans des secteurs clés relevant des objectifs de développement durable. En même temps, un effet potentiellement positif des mesures non tarifaires sur les investissements directs étrangers pourrait être compensé par un effet négatif sur le commerce, de sorte que l'on ne peut considérer ces impacts isolément. Il en résulte que toute évaluation d'impact de ces mesures sur le développement durable doit prendre en considération les effets qu'elles produisent sur les investissements directs étrangers ainsi que sur le commerce (et sur d'autres aspects du développement durable).

« Les obstacles procéduraux internes sont la raison principale pour laquelle les mesures non tarifaires sont perçues comme contraignantes. »

Une synthèse d'études consacrées à des enquêtes nationales concernant des entreprises privées dans le secteur des technologies de l'information et de la communication dans la région Asie-Pacifique révèle qu'en moyenne, 56 % des entreprises questionnées ont fait état de problèmes causés par des mesures non tarifaires dans leurs transactions commerciales internationales. Surtout, il semblerait que ce soit les obstacles procéduraux internes – plutôt que les normes incorporées dans les mesures non tarifaires – qui soient la raison principale pour laquelle les mesures non tarifaires étrangères et nationales sont perçues comme contraignantes. Ces obstacles ne sont pas les mesures non tarifaires elles-mêmes mais ils existent à cause de ces mesures. Il s'agit notamment de contraintes de temps, de paiements informels ou anormalement élevés, du manque de transparence, de l'attitude

discriminatoire des fonctionnaires gouvernementaux et de l'absence d'installations d'essais appropriées. Ainsi, les responsables des politiques qui souhaitent promouvoir les exportations doivent faire face à ces contraintes, en priorité par la facilitation du commerce, ce qui est d'ailleurs plus aisé que d'essayer de modifier la réglementation commerciale des partenaires d'exportation.

« Pour protéger la santé, la sécurité et l'environnement, les mesures non tarifaires doivent être coordonnées ou harmonisées plutôt qu'éliminées. »

Une part significative des coûts commerciaux est liée aux différences souvent très grandes entre les réglementations techniques (mesures sanitaires et phytosanitaires et obstacles techniques au commerce) des pays. Les mesures non tarifaires sont certes nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'environnement mais elles doivent être coordonnées ou harmonisées plutôt qu'éliminées. La recherche montre que des niveaux similaires de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement peuvent être obtenus à moindre frais si les réglementations se ressemblent davantage ou si elles sont mutuellement reconnues.

« Les normes internationales ont pour but d'aider à l'harmonisation des mesures et donc à la facilitation du commerce international. »

L'application de normes internationales qui est de fait une méthode permettant d'harmoniser les réglementations, est aussi un moyen de résoudre le problème de l'hétérogénéité de ces mêmes réglementations. Les normes internationales sont considérées comme scientifiquement justifiées et sont acceptées comme points de comparaison pour l'évaluation des mesures et des recommandations nationales. Selon l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, en l'absence de justification scientifique d'une protection plus stricte contre ces mesures, les membres doivent aligner leurs mesures sur les normes internationales afin de parvenir à une large harmonisation. L'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, à l'instar de l'Accord mentionné plus haut, impose également aux États membres l'obligation de prendre les normes internationales, là où elles existent, comme base pour leurs normes et réglementations techniques à moins que lesdites normes internationales ou certaines d'entre elles soient inefficaces ou inappropriées pour atteindre leurs objectifs légitimes respectifs.

« La plupart des pays de l'Asie et du Pacifique ne suivent pas les recommandations des organes internationaux de normalisation et sous-règlement. »

On s'est aperçu que la plupart des pays de l'Asie et du Pacifique ne suivaient pas les recommandations des organes internationaux de normalisation énumérés dans l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et avaient mis en place un moins grand nombre de mesures. Cette sous-réglementation tiendrait au fait que de nombreux pays en développement ne disposent pas des infrastructures de qualité nécessaires pour évaluer la conformité et ont donc tendance à sous-réglementer. Un grand nombre d'économies appliquant des normes relativement plus proches des normes sanitaires et phytosanitaires internationales sont de grands pays agricoles, soit exportateurs de produits agricoles comme la Nouvelle-Zélande, soit importateurs de produits alimentaires comme la République de Corée. Les pays en développement devraient participer plus

activement aux processus d'établissement des normes pour veiller à ce qu'elles soient pertinentes et puissent être adaptées à leurs besoins.

« L'analyse d'études de cas par secteur de la rigueur réglementaire au Bangladesh, en République démocratique populaire Lao et au Viet Nam montre que les mesures non tarifaires sont généralement moins strictes que celles prescrites par les normes internationales. »

Des études de cas détaillées de la rigueur réglementaire ont été effectuées sur un produit d'importation du Bangladesh, un produit de la République démocratique populaire Lao et un produit du Viet Nam. L'analyse de la rigueur réglementaire confirme les conclusions des études portant sur l'ensemble des structures réglementaires par rapport aux normes. Les pays s'écartent des normes internationales et ont souvent tendance à sous-réglementer plutôt qu'à sur-réglementer. Les produits relativement plus intégrés dans les chaînes de valeur mondiales sont davantage conformes aux normes internationales que les autres produits. Les Accords de l'OMC ne comportant pas d'organes de normalisation internationaux clairement définis pour les marchandises industrielles étant donné la très grande complexité de ces produits, il est probable que la situation desdits produits est pire.

« Il faudrait systématiquement effectuer des évaluations d'impact des mesures non tarifaires nouvelles et en vigueur sur le développement durable. »

Le meilleur moyen de retirer le maximum d'avantages est de déterminer les niveaux appropriés de protection et de réduire les coûts de l'application effective des mesures non tarifaires légitimes et leur compatibilité. La coopération régionale et une action au niveau national sont nécessaires pour réduire les contraintes qu'imposent les mesures non tarifaires et d'en renforcer les impacts positifs. Si la plupart de ces contraintes peuvent avoir pour origine les mesures non tarifaires des partenaires d'exportation, rien n'empêche les pays d'améliorer leurs propres mesures. Pour recueillir les bénéfices nets de la rationalisation des mesures non tarifaires, il serait utile de commencer par un examen des mesures existantes pour éliminer celles qui ne servent à rien et recenser celles qui doivent être améliorées ou mises à jour. Les nouvelles mesures non tarifaires proposées devraient être systématiquement soumises à une évaluation d'impact réglementaire afin que les avantages des nouvelles règles l'emportent dans toute la mesure du possible sur les coûts.

« Les mesures non tarifaires et les procédures qui y sont associées devraient être aisément accessibles, de préférence par la création d'un portail national pour le commerce ouvrant un accès unique global à toutes les réglementations commerciales pertinentes. »

Une plus grande transparence des mesures non tarifaires et des procédures s'y rapportant peut également contribuer à réduire les coûts liés à ces mesures : c'est une condition préalable nécessaire pour tout effort de rationalisation. On pourrait, par exemple, appliquer les dispositions relatives à la transparence au titre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ou par la mise en place de portails nationaux pour le commerce. Cette transparence renforcée pourrait contribuer à la réforme et à la rationalisation : certains pays ignorent tout simplement combien de réglementations commerciales existent et quels sont les organismes responsables. Elle peut également contribuer au

renforcement des capacités car les portails concentrent toutes les informations disponibles à l'attention des responsables gouvernementaux.

« La numérisation des procédures liées aux mesures non tarifaires, comme l'émission et l'échange électroniques de certificats d'origine, permettrait de réduire considérablement les coûts d'application. »

L'application effective des mesures non tarifaires passe généralement par l'échange d'informations entre opérateurs commerciaux et organismes de contrôle commerciaux, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. Le recours à des applications en ligne et à l'échange électronique d'information devrait en fin de compte permettre de réduire les coûts commerciaux de 25 % en moyenne dans la région et de dégager des économies, à la fois pour les gouvernements et les opérateurs commerciaux, qui pourraient dépasser 600 milliards de dollars par an. Des progrès sensibles ont été obtenus dans la mise en œuvre de la facilitation du commerce, notamment dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, mais il est encore possible de faire davantage. En particulier, la mise en application du commerce transfrontière sans papier demeure très problématique, d'où l'utilité de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique serait utile à cet égard.

« Pour surmonter efficacement les obstacles procéduraux liés aux mesures non tarifaires, il faudra adopter une approche plus large de la facilitation du commerce et ne pas se contenter d'appliquer les mesures relevant de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. »

Pour surmonter efficacement les obstacles procéduraux liés aux mesures non tarifaires, il faudra adopter une approche plus large de la facilitation du commerce et ne pas se contenter d'appliquer les mesures relevant de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. L'absence d'infrastructure de bonne qualité (par exemple, des laboratoires d'essais sanitaires et phytosanitaires nationaux et un système d'homologation des laboratoires) est fréquemment citée comme étant l'une des plus grandes difficultés auxquelles se heurtent les exportateurs, en particulier les exportateurs de produits agricoles. Il convient de renforcer le développement des capacités des experts et les moyens de retenir ces derniers, aux niveaux tant national que régional, en s'appuyant sur le partage des meilleures pratiques. Une approche intégrée avec la participation des producteurs, responsables gouvernementaux, exportateurs et autres parties intéressées permettrait de garantir un renforcement des capacités plus efficace avec des résultats durables. Une plus grande place accordée à la formation de formateurs serait également utile à cet égard.

« Les mesures de facilitation du commerce devraient profiter à tous et notamment permettre que les petites et moyennes entreprises puissent bénéficier des programmes d'opérateur économique agréé et que les opérateurs femmes puissent donner leur avis sur les réformes visant à faciliter le commerce. »

Afin de maximiser les avantages des mesures non tarifaires dans le cadre du développement durable, il importe que les groupes et les secteurs habituellement exclus ou défavorisés, et pas seulement les grands opérateurs commerciaux, bénéficient des mesures et des activités de facilitation du commerce. Selon l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable de

2019, les mesures en faveur du secteur de l'alimentation et de l'agriculture sont bien appliquées dans l'ensemble, mais les mesures de facilitation des échanges visant les petites et moyennes entreprises et les femmes restent rares.

« La question des mesures non tarifaires devrait être prise en compte dans les accords commerciaux et dans le cadre d'initiatives régionales, de manière à renforcer et à faciliter l'application des règles multilatérales qui existent dans ce domaine. »

La question des mesures non tarifaires est de plus en plus prise en compte dans les accords commerciaux, comme en témoigne la multiplication des dispositions sur cette question. Des chapitres sur les obstacles techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires figurent dans la plupart des accords commerciaux régionaux consultés. On observe également une augmentation notable des dispositions relatives aux marchés publics, même si elles sont moins courantes. Des dispositions relatives à l'analyse des risques et au recours à des mesures d'urgence appuieraient la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne la protection de la vie humaine, végétale et animale. S'agissant de la prise en compte des mesures non tarifaires dans les accords commerciaux régionaux, les pratiques exemplaires consistent notamment à : appliquer des normes internationales ; fournir une assistance technique aux pays membres moins développés ; supprimer les mesures qui font double emploi ; assurer la transparence ; veiller à ce que les règlements techniques soient contraignants et faire en sorte que les règles soient appliquées en respectant le principe du traitement national.

« L'intégration renforcée permet de prendre des mesures de manière coordonnée, ce qui présente des avantages évidents. »

Les accords de reconnaissance multilatérale peuvent réduire les coûts liés aux mesures non tarifaires, même pour les pays qui ne sont parties à aucun accord commercial. Dans le même temps, le renforcement de l'intégration régionale permet souvent de rationaliser les mesures non tarifaires entre les régions. Par exemple, le Plan de la Communauté économique de l'ASEAN pour 2025 place la réduction du coût des mesures non tarifaires au cœur de sa stratégie de facilitation du commerce. Les membres de l'Union économique eurasiatique partagent certaines mesures non tarifaires. De plus, le consentement de tous les États membres est requis pour mettre en place des mesures sanitaires et phytosanitaires et des mesures sur les obstacles techniques au commerce. Un portail Web et des protocoles en ligne réservés à cet effet ont été créés pour traiter les conflits liés aux mesures que certains membres jugent incompatibles avec les termes des accords de l'Union.

« Au-delà de la question des mesures non tarifaires sur les marchandises, les obstacles au commerce des services et au commerce numérique, apparus plus récemment, doivent être pris en compte par les décideurs. »

Comme pour le commerce des marchandises, des obstacles au commerce international des services existent, mais les règlements et obstacles aux échanges de services peuvent être différents de ceux qui touchent le commerce des marchandises. La région Asie-Pacifique est beaucoup plus restrictive

dans les échanges commerciaux dans presque tous les secteurs des services. Cela peut en partie expliquer pourquoi, en Asie et dans le Pacifique, la part du commerce des services dans les échanges totaux est en retrait par rapport à la moyenne mondiale. Il convient donc de s'attacher davantage à évaluer l'efficacité des obstacles dans les secteurs de services. Il est encourageant de constater qu'en moyenne depuis 2014, dans la région, les mesures de restriction du commerce des services ont diminué dans tous les secteurs, alors que dans les pays des autres régions leur nombre a augmenté. Dans le même temps, on a constaté l'incidence croissante de mesures de politique générale entravant le transfert transfrontière de données (comme les règlements sur la protection de la vie privée et les politiques fiscales numériques). Le partage de données par voie électronique peut réduire le coût de la mise en œuvre de mesures non tarifaires et du commerce et de l'investissement en général. Des mesures préliminaires visant à aborder la question de ces mesures non tarifaires de « prochaine génération » peuvent à l'avenir faciliter la croissance, le commerce et le développement durable.

« Le renforcement de la coopération régionale est essentiel à la rationalisation des mesures non tarifaires aux fins du développement durable. »

Dans la région de l'Asie et du Pacifique, des activités sont menées afin de rationaliser les mesures non tarifaires pour qu'elles soient davantage axées sur le développement durable, mais davantage d'efforts et de coordination sont nécessaires, en particulier au moyen du renforcement de la coopération régionale. S'agissant des mesures non tarifaires et des obstacles de procédure associés, une mesure utile consisterait à mettre en place un mécanisme régional de communication de l'information du secteur privé sur les obstacles non tarifaires, éventuellement appuyé par un accord intergouvernemental pour veiller à ce que les obstacles constatés soient pris en compte. Le développement des capacités, y compris la formation des formateurs, et la rétention de l'expertise doivent être renforcées au niveau régional, et les meilleures pratiques être mises en commun pour soutenir ces activités. Pour que les mesures non tarifaires soient utilisées avec une plus grande efficacité afin d'obtenir des avantages nets pour le développement durable, il convient d'accorder une attention particulière au stade de la conception et de l'élaboration de ces mesures ainsi qu'à leur application ; l'établissement de directives régionales sur l'étude d'impact des mesures non tarifaires existantes ou nouvelles sur le développement durable pourrait faciliter cette tâche car l'impact des mesures s'étend bien au-delà des frontières nationales.